



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

Exercice 2014

**Service de l'assainissement non - collectif
SPANC**

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Département du Jura

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal sur l'ensemble des 38 communes par la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Compétences liées au service :

Contrôle des installations

Entretien des installations

- Existence d'une étude de zonage Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26 mai 2009
- Existence d'une CCSPL Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ :

Logement en ANC : 1568

Nombre habitant en ANC : 2822

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 70

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences

obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2014 sont les suivants :

- autonome :
 - réseau sans traitement : part fixe (15 €) + 0,45€ le m³
 - part fixe assainissement autonome : 15 €, inchangé.
 - entretien préventif fosses : 156 € (soit 6 X 26 €par an), inchangé
 - entretien urgent : selon m3 bues vidangées

2.2. Délibération fixant les tarifs

Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice, ont été fixés par délibération en date du 17/12/2013

2.3. Recettes 2014 (en €)

	collectivité	
Total facturation service	49 788.67€	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	
Autre : prime Agence de l'Eau. (prime de 2013 reçus en 2014)	1260€	

Dépenses :

- déplacement + voiture : 1187.86 €
- MEZOTECH logiciel : 828.41€
- Assurances voiture : 285.29€
- Salaire : 34228.88€
- Vidanges SARP : 14 662.06€

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2014**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2014**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Pour l'année **2014**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} = \frac{236 \times 100}{772} = 30.57 \%$$

4 Intervention du SPANC

4.1 Nombre de dossiers traités : 130

Vérification conformité de l'exécution de l'installation : 18 prime à 30 € par installation = 540€

Diagnostic de l'existant 81 : prime à 10 €/install. = 810€

Contrôle de bon fonctionnement (diagnostic déjà fait préalablement) : 31 prime à 10 €/installation = 310€

Total primes Agence de l'Eau : 1660€ (à recevoir en 2015)

4.2 Nombre de déplacements ANC

Nombre de déplacement SPANC sur le terrain : 98

Dont journées de vidanges programmé : 10 tournées en préventif

Nombre de déplacement collectif sur le terrain : 22

Nombre de déplacement réunions, divers : 6

Nombre de jours de déplacement formation : 7

Vidange exercice 2014

Vidange SPANC : 75 dont urgent : 11

Vidange avant raccordement collectif : 30

Boues : 221m3

Coût SARP vidanges 2014 : 13 938 €HT / 15331.8 €TTC

Redevance vidange ANC 2014 : 11 120.80€

Redevance vidange raccordement : 4680 €

4.3 Autres dossiers traités en 2014 (Collectif) :

Nombre PC collectif : 46 nouvelles constructions

PC existants (sans PAC, déjà raccordés) : 9

Nombre de PAC : 41 à 630€

Nombre de demandes de lotissement collectif : 2

Nombre de CU collectif : 10

Nombre de demandes de notaire collectif : 74

Nombre de DICT : 336